

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 21 novembre 2018, à compter de 18 h 30,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade CentrepoinTE

Dossier n° : D08-01-18/B-00384
Propriétaire(s) : Michael Ayoub
Emplacement : 1288, avenue Kilborn
Quartier : 18 - Alta Vista
Description officielle : partie du lot 4, plan enregistré 619
Zonage : R2F
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Le propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue d'établir des titres fonciers distincts pour chaque moitié de la maison jumelée existante.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain qui sera disjoint est représenté par la partie 1 du plan 4R préliminaire qui accompagne la demande. Il aura une façade de 7,63 mètres sur l'avenue Kilborn, une profondeur de 36,55 mètres et une superficie de 277,8 mètres carrés. La parcelle sera occupée par une moitié de la maison jumelée existante dont l'adresse municipale sera le 1288, avenue Kilborn.

Le terrain conservé est représenté par la partie 2 du plan 4R préliminaire. Il aura une façade de 7,63 mètres sur l'avenue Kilborn, une profondeur de 36,56 mètres et une superficie de 277,9 mètres carrés. La parcelle sera occupée par une moitié de la maison jumelée existante dont l'adresse municipale sera le 1286, avenue Kilborn.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.